



## Compte rendu de la Réunion du vendredi 19 Octobre 2018

Convocation du 19 octobre 2018

**Présents** : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy - Mr BOULET Bernard – Fraïsse Francis.

**Excusé** : Mr STEENBERGEN Nils.

### Ordre du jour :

- 1- INFORMATIONS
- 2- APPROBATION COMPTE RENDU du 20 Aout 2018.
- 3- ECLAIRAGE PUBLIC, IMPASSE DU MINERVOIS (*Délibération*)
- 4- PRISE EN CHARGE DES FRAIS GENERES PAR LA FORMATION (*Délibération*)
- 5- DEMANDE DE SUBVENTIONS CAZELLASSE (*Délibération*)
- 6- DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET M49 (*dépenses imprévues*)
- 7- REMPLACEMENT DE LA POMPE BOUKARD/COUSSES. (*Délibération*)
- 8- QUESTIONS DIVERSES.

### Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

Monsieur demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

8 – Service rendu par l'Employé communal.

9 – Solde syndicat électrification.

**Les membres du conseil autorisent l'ajout de ces deux points.**

### 1 – INFORMATIONS :

Suite aux intempéries du 15 octobre 2018 des dégâts ont été causés par les eaux : au chemin, dans Cousses, sur la piste verte du Moulin de Trédos, sur la route de la Mourlarié à Merlac.

Le Dossier SIVOM est toujours en cours.

Les fouilles au captage de Brian réalisées au cours du mois de septembre après une forte sécheresse ont permis de trouver un filon d'eau à environ 1,5m de profondeur, dont le débit est de plus de 80m<sup>3</sup> / jour.

Les travaux de restauration du chemin de Merlac commenceront au cours du mois de novembre.

Il est proposé par la communauté de commune de promouvoir un compostage micro-collectif (de quartier).

Dispositif de soutien aux associations (dossier à remplir auprès du parc du haut Languedoc afin d'obtenir une subvention de soutien à des manifestations réalisées par « Lous Braves Efantous »).

### 2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20/08/2018 :

Le compte rendu du conseil du 20/08/2018 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

### 3 – ECLAIRAGE PUBLIC, IMPASSE DU MINERVOIS:

Monsieur le Maire propose une extension de l'éclairage communal dans l'impasse du Minervois. Le montant de la pose d'une lanterne est estimé à 2680,26 Euros. 2010,20 € à la charge d'Hérault énergie et 670, 07 € à la charge de la commune. Le conseil délibère.

**Vote : A l'unanimité des participants la pose d'une lanterne dans l'impasse du Minervois est adoptée.**

### 4 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS GENERES PAR LA FORMATION:

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil la possibilité de prendre en charge les éventuels frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des employés de la commune lors de leurs actions de formation. Le conseil délibère sur cette proposition.

**Vote : A l'unanimité des participants le conseil accepte cette proposition.**

**5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS CAZELLASSE:**

La remise aux normes du captage et du décanteur de la source de Cazellasse s'impose. Le devis du montant des travaux s'élève à 45597,60 Euros Monsieur le Maire propose de demander des subventions à l'Etat (DETR) et au Département pour ces travaux.

**Vote :** A l'unanimité des participants Monsieur le Maire est autorisé à demander les subventions nécessaires à cette réalisation.

**6 – DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET M49:**

Lors de la réalisation du budget primitif M49 pour 2018, un montant trop important a été affecté en investissement au chapitre 020. Cette somme ne peut dépasser 7.5% du budget total (120 606 €), Monsieur le Maire propose de retirer 4000 € au chapitre 020 et de les reporter au chapitre 021 article : installations et agencements dont le montant total s'élèvera alors à 9 000Euros.

**Vote :** A l'unanimité des participants Monsieur le Maire est autorisé à effectuer la modification du budget primitif 2018.

**7 – REMPLACEMENT DE LA POMPE BOUKARD/COUSSES:**

La pompe permettant d'alimenter Cousses en eau potable s'avère sous dimensionnée et le coffret électrique est obsolète. Monsieur le Maire propose de remplacer la pompe et le coffret électrique. Le montant des travaux s'élève à 7 499€. Le conseil délibère.

**Vote :** A l'unanimité des participants le remplacement de la pompe et du coffret électrique sont adoptés.

**8 – SERVICE RENDU PAR L'EMPLOYE COMMUNAL :**

Lors des intempéries du lundi 15 octobre 2018, durant la journée, Monsieur Fraïsse Laurent a fait preuve d'une efficacité remarquable, pose de sacs de sable afin d'éviter le débordement du Rieussec, évacuation des eaux de pluie rue du lavoir, déblayement du chemin du moulin de Trédos et du chemin de Merlac. Devant les services exceptionnels rendus par Monsieur Fraïsse Laurent, Monsieur le Maire propose d'octroyer une gratification de 200 € à ce dernier.

**Vote :** Face à l'esprit d'initiative de l'employé, à l'unanimité des participants l'attribution d'une gratification de 200 € est acceptée.

**9 – SOLDE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION :**

Suite à la dissolution du syndicat d'électrification, il y a deux ans, un remboursement de 10631.91 Euros a été versé à la commune. Le paiement d'une somme de 14034.12 € est aujourd'hui réclamé, Une Délibération modificative du compte M14 s'impose.

Le conseil délibère.

**Vote :** A l'unanimité des participants Monsieur le Maire est autorisé à effectuer une modification au compte M14.

**10 – QUESTIONS DIVERSES :**

Panne éclairage municipal. C'est un court circuit sur le réseau qui est à l'origine de cette panne. (Une branche d'arbre a endommagé le câble d'alimentation du réseau d'éclairage public).

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian